

(1)

( N° 112. )

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1881.

## CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

### RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, le rapport sur la situation de la Caisse d'amortissement et de celle des Dépôts et consignations au 31 décembre 1880.

Ce rapport est complété par les états de situation des deux Caisses et par une déclaration de la Commission de surveillance, qui a été entendue selon le vœu de la loi.

### CAISSE D'AMORTISSEMENT.

#### FONDS D'AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement mis à la disposition de la Caisse en 1880 s'élèvent à fr. 4,350,987 66 c<sup>s</sup>; cette somme se répartit entre les deux dettes amortissables, de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

EMPRUNTS ET DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATIONS.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dettes à 3 p. % . . . . .	586,859,000 00	775,718 00	102,201 00	875,919 00
— 4 p. % . . . . .	691,643,582 22	5,596,416 66 <sup>(1)</sup>	78,652 00	3,475,068 66
TOTAUX. . . fr.	1,078,502,582 22	4,170,134 66	180,853 00	4,350,987 66

(1) Y compris une somme de fr. 41,892 50 c<sup>s</sup>, afférente pour les semestres des 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre 1879, au capital de 8,376,600 francs émis en 1879.

Le capital des emprunts et dettes à 4 p. % (1<sup>re</sup> série) qui s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 1880 à . . . . . fr. 672,028,682 22 s'est augmenté dans le courant de l'année du prix de construction des lignes ci-après :

Chemins de fer dans le Luxembourg (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873) . . . . .	fr. 4,566,100 »	
Chemins de fer énumérés dans la convention-loi des 23 avril/3 juin 1870 . . . . .	13,994,200 »	
Embranchement de Battice à Aubel (arrêté royal du 10 juin 1878). . . . .	1,054,600 »	
		<u>19,614,900 »</u>

Au 31 décembre 1880, la dette à 4 p. % (1<sup>re</sup> série) atteignait donc, en capital nominal . . . . . fr. 691,645,582 22

Le Gouvernement a émis en 1880 un emprunt à 4 p. % (2<sup>me</sup> série) de 134,719,000 francs, partie à main ferme (66,719,000 francs) et partie en souscription publique.

Cette émission, bien que faite à des conditions avantageuses pour le Trésor, a obtenu un grand succès : le capital de 68 millions mis en souscription publique a été couvert plus de quatre fois.

Les conditions établies pour l'amortissement de la dette à 4 p. % (1<sup>re</sup> série) sont applicables à l'emprunt de 1880; la dotation revenant à la Caisse d'amortissement prendra cours le 1<sup>er</sup> février 1882, c'est-à-dire après la libération complète des titres.

#### *Emploi des fonds.*

Indépendamment des fonds d'amortissement de l'année 1880, soit . . . . .	fr. 4,350,987 66
la Caisse a eu à sa disposition le solde des fonds non employés au 31 décembre 1879 . . . . .	842,305 16
	<u>5,193,292 82</u>
ENSEMBLE. . . . .	fr. 5,193,292 82

Sur cette somme, elle a prélevé pour le rachat d'un capital de 1,125,800 à 3 p. % . . . . . fr. 955,752 19

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement de la dette à 4 p. % qui n'ont pu recevoir leur destination, à cause de l'élévation des cours au-dessus du pair . . . . .	2,238,700 45	
		<u>3,194,452 64</u>

Le surplus, soit. . . . . fr. 1,998,840 18

reste disponible et sera rattaché au compte de 1881.

*Situation des emprunts et dettes.*

Au 31 décembre 1880, la dette dotée d'un amortissement s'élevait (déduction faite des titres rachetés) au capital de . . . . fr. 1,207,594,782 22

SAVOIR :

Dette à 3 p. % . . . . .	fr. 382,998,500 »
— 4 p. %, 1 <sup>re</sup> série . . . . .	689,677,282 22
— 4 p. %, 2 <sup>me</sup> — . . . . .	154,719,000 »
ENSEMBLE. . . . .	fr. <u>1,207,594,782 22</u>

La dette à 2  $\frac{1}{2}$  p. %, amortissable dans le cas prévu par l'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, s'élève au capital de fr. 219,959,631 74 c<sup>s</sup>.

*Taux des rachats.*

Le cours du 3 p. % a sensiblement progressé en 1880. De 82,25, taux auquel les rachats ont été effectués au commencement de l'année, ce cours s'est élevé en dernier lieu à 85,25 p. %.

Les situations semestrielles publiées au *Moniteur* du 11 août 1880 et du 14 février 1881, indiquent, date par date, le taux des rachats du 3 p. % opérés en 1880.

L'amortissement n'a pu fonctionner pour le 4 p. %, dont le cours dépasse constamment le pair et ne descend plus guère au-dessous de 105 p. %.

## CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Pour faire apprécier l'extension que prennent les services dont la gestion est confiée à la Caisse des dépôts et consignations, on croit devoir, comme précédemment, présenter leur situation à diverses époques :

Situation au 31 décembre de ces années des sommes et valeurs (par millions de francs) déposées du chef de										
ANNÉES.	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	consignations judi- ciaires et autres (en numéraire).	cautionnements d'en- trepreneurs, adjudica- taires, etc. (en numé- raire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en nu- méraire).	fonds de rémunéra- tion des miliciens intérêts compris (en numéraire.)	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numère).	application des fonds disponibles de la caisse d'épargne et de retraite (valeur nominale des capitaux).	cautionnements ver- sés en fonds pu- blics (valeur no- minale).	autres services.	ENSEMBLE.
1850.	0,608	2,005	»	»	»	»	»	»	»	12,813
1855.	10,477	4,746	763	»	»	»	»	4,015	»	20,601
1860.	12,647	7,172	1,059	»	»	»	»	5,510	»	26,388
1865.	14,762	7,457	2,148	»	»	»	»	12,505	»	36,872
1870.	15,700	11,107	1,405	305	»	»	6,126	11,465	»	46,190
1875.	20,088	21,577	2,015	2,031	11,362	3,593	26,790	15,467	»	101,429
1878.	25,041	26,521	2,029	1,637	6,347	2,391	50,154	13,065	6,376	133,561
1879.	26,719	28,191	2,884	1,640	4,765	2,375	55,180	16,089	5,396	141,259
1880.	28,016	32,156	3,084	1,554	3,271	176	64,227	17,752	2,356	154,352

La progression est sans cesse croissante : comparativement à l'année 1879, l'augmentation en faveur de 1880 est de 13,113,000 francs.

Voici le mouvement propre à chaque catégorie :

*Cautionnements des comptables et des contribuables.*

1° En numéraire.

Le solde des sommes déposées au 31 décembre 1879 était de . . . . .	fr. 26,696,429 92
Les mandats en circulation de . . . . .	23,119 53
	<hr/>
	FR. 26,719,249 45
Les versements reçus en 1880 ont été de . . . . .	4,785,070 71
	<hr/>
	FR. 31,504,320 16
Les mandats acquittés en 1880 de . . . . .	2,588,621 90
	<hr/>
De sorte que le solde au 31 décembre 1880 est de . . . . .	fr. 28,915,698 26

y compris une somme de fr. 1,136,045 91 c<sup>s</sup> qui sera inscrite ultérieurement.

## 3° En fonds publics, fournaux par des contribuables.

Solde au 31 décembre 1879. . . . .	fr.	1,768,200	»
Dépôts nouveaux . . . . .		1,482,800	»
	FR.	3,251,000	»
Restitutions. . . . .		914,000	»
Solde au 31 décembre 1880 . . . . .	fr.	2,537,000	»

Ce solde se décompose suivant la nature des titres, comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. % . . . . .	fr.	58,000	»
— 3 » % . . . . .		903,000	»
— 4 » % . . . . .		1,526,000	»
Caisse d'annuités à 4 1/2 p. % . . . . .		50,000	»
TOTAL. . . . .	fr.	2,537,000	»

## Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

## 1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Rassemble.
Solde au 31 décembre 1879. . . . .	fr. 881,253 35	2,884,308 53	3,765,563 88
Versements nouveaux . . . . .	9,412,746 46	3,733,638 89	13,146,385 35
TOTAUX . . . . .	fr. 10,294,001 81	6,617,947 42	16,911,949 23
Mandats de rembourse- ment acquittés . . . . .	fr. 9,341,968 04	2,631,877 74	11,973,845 78
Reste au 31 décembre 1880. . . . .	fr. 952,033 77	3,986,069 68	4,938,103 45

## 2° En fonds publics.

Les titres en dépôt à la même date s'élevaient en capital nominal à . . . . . fr. 14,443,270 »

## SAVOIR :

Dette belge 2 1/2 p. % . . . . .	84,200	»
— 3 » . . . . .	4,230,900	»
— 4 » . . . . .	5,257,700	»
— 4 1/2 » . . . . .	114,300	»
Titres de la Caisse d'annuités à 3 p. % . . . . .	449,500	»
— — 4 » . . . . .	1,328,970	»
— — 4 1/2 p. % . . . . .	2,799,800	»
Obligations 4 1/2 p. % Crédit communal . . . . .	157,900	»
	FR.	14,443,270 »

*Consignations.*

Le solde au 31 décembre 1879 était de . . . . . fr.	28,191,417 85
Les versements nouveaux ont été de . . . . .	18,194,224 53
	FR. 46,385,642 38
et les remboursements de . . . . .	14,228,800 38
	Le solde au 31 décembre 1880 est donc de . . . . . fr. 32,156,842 »

Les opérations de l'année se répartissent, par catégories de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1879.	CAPITAUX déposés EN 1880.	CAPITAUX remboursés EN 1880.	EXCÉDANT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1880.
				des DÉPÔTS effectués en 1880 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1880.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas . . . . .	7,546 95	»	»	»	»	7,546 95
2. Saisies réelles du Hainaut . . . . .	87,626 68	»	3,427 55	»	3,427 55	84,199 13
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	110,206 10	10,947 59	34,907 14	»	23,959 75	86,246 35
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.) . . . . .	297,568 40	235,469 75	31,448 65	204,021 10	»	501,589 50
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. . . . .	1,815,179 31	5,665,224 62	3,305,141 14	360,185 48	»	2,173,262 79
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens . . . . .	69,500 »	1,070 05	4,500 »	»	3,529 95	66,070 05
7. Sommes appartenant à des successions vacantes . . . . .	501,840 40	29,598 51	156,599 89	»	107,201 58	194,539 02
8. Sommes appartenant à des absents . . . . .	570,051 28	52,014 42	56,912 87	»	4,898 45	565,152 85
9. Fonds de mineurs et interdits (Loi du 16 décembre 1851.) . . . . .	11,652,371 96	3,516,008 66	1,405,111 17	2,110,897 49	»	15,763,269 45
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.) . . . . .	7,252,706 40	3,101,590 29	3,278,637 10	»	177,066 81	7,075,639 59
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor, non productives d'intérêt. (Loi du 15 mai 1846.)	18,532 56	825 46	156 66	668 80	»	19,201 16
12. Dépôts de toute autre nature . . . . .	6,010,508 05	5,581,675 40	3,971,938 25	1,609,757 17	»	7,620,245 20
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>28,191,417 85</b>	<b>18,194,224 55</b>	<b>14,228,800 38</b>	<b>4,285,508 04</b>	<b>320,083 89</b>	<b>32,156,842 »</b>
				<b>EXCÉDANT DES DÉPÔTS SUR LES REMBOURSEMENTS. . . . .</b>		
				<b>3,965,424 15</b>		

*Cautionnements de remplaçants.*

La Caisse des dépôts et consignations a continué, en 1880, à procéder à la liquidation des cautionnements versés par les miliciens qui se sont fait remplacer sous le régime de la loi du 3 juin 1870, abrogée par la loi du 17 décembre 1875.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

**1° Principal.***Recettes.*

Solde au 31 décembre 1879 . . . . . fr.	4,309,018 98
Cautionnements reversés en 1880 . . . . .	2,413 13
	<hr/>
Fr.	4,311,432 11

*Dépenses.*

Mandats délivrés en 1880 au profit des remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité. . . . . fr.	118,323 12
	<hr/>
Capital restant inscrit au 31 décembre 1880 . . . . . fr.	4,193,106 99
	<hr/>

**2° Intérêts.**

Solde au 31 décembre 187 . . . . . fr.	329,466 53
Intérêts portés au compte des miliciens en 1880. . . . .	53,238 52
	<hr/>
Fr.	382,705 05
Intérêts mandatés en 1880 . . . . .	41,820 25
	<hr/>
Solde à nouveau . . . . . fr.	340,884 80
	<hr/>

Réparti par classe de milice, le capital de fr. 4,193,106 99 c<sup>s</sup> se subdivise comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	CAPITAUX INSCRITS	REMBOURSEMENTS	RESTE.	SOMMES	CAPITAUX INSCRITS
	au 31 décembre 1879	mandatés en 1880.		reversés en 1880.	au 31 décembre 1880
1863 . . . . .	774 77	400 »	374 77	»	374 77
1864 . . . . .	400 »	»	400 »	»	400 »
1865 . . . . .	691 43	»	691 43	»	691 43
1866 . . . . .	»	»	»	»	»
1867 . . . . .	954 28	400 »	554 28	»	554 28
1868 . . . . .	2,005 84	400 »	1,605 84	»	1,605 84
1869 . . . . .	2,539 67	600 »	1,939 67	»	1,939 67
1870 . . . . .	126,518 23	88,818 90	37,699 33	200 »	37,899 33
1871 . . . . .	386,505 70	5,760 24	380,745 46	»	380,745 46
1872 . . . . .	579,626 88	7,126 06	572,500 82	877 97	573,378 79
1873 . . . . .	580,558 40	15,419 92	576,118 48	1,100 59	577,279 07
1874 . . . . .	12,781 06	600 »	12,181 06	174 57	12,355 63
1875 . . . . .	5,956 64	600 »	5,356 64	»	5,356 64
1876 . . . . .	2,716 08	200 »	2,516 08	»	2,516 08
TOTAUX . . . fr.	1,509,018 98	118,525 12	1,190,695 86	2,415 15	1,193,106 99

### CAISSE DE RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

Par application de la loi du 3 juin 1870, chacune des classes de milice des années 1871 à 1875 a reçu, sur le Budget de la Dette publique, une subvention de 2 millions de francs qui a été versée à la Caisse des dépôts et consignations pour être placée par ses soins.

Ces subventions avec leurs intérêts accumulés devaient servir, au vœu de la loi précitée, à constituer au profit des miliciens des dites classes, des rentes viagères prenant cours à partir de l'âge de 55 ans.

Mais la loi du 5 avril 1875, qui substitue à la rente différée la rémunération immédiate, pour tous les miliciens incorporés à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1875, a autorisé les miliciens des classes antérieures à opter soit pour le maintien de leur droit à la rente viagère, soit pour une indemnité payable au comptant

Le tableau ci-après indique dans quelles proportions ces derniers ont fait usage de la faculté d'option.

CLASSES DE MILICE.	MILICIENS			
	INCORPORÉS.	AYANT OPTÉ POUR LA RÉMUNÉRATION		AYANT ENCOURU la déchéance.
		immédiate.	différée.	
1871. . . . .	8,224	6,047	749	1,428
1872. . . . .	8,775	6,510	650	1,708
1873. . . . .	9,746	6,957	280	2,509
1874. . . . .	11,825	9,054	504	2,467

Si l'on rapproche ce tableau de celui qui a été publié dans le rapport de l'année précédente, on constate des différences assez notables, dont voici l'explication :

Certains miliciens qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, n'avaient pu opter en temps opportun pour l'un ou l'autre mode de rémunération, furent considérés comme ayant donné la préférence à la rente viagère. Autorisés ultérieurement à faire connaître leurs intentions, un certain nombre d'entre eux optèrent pour la rémunération immédiate.

D'autre part, la loi du 14 mai 1880, en comblant certaines lacunes constatées dans les lois du 3 juin 1870 et du 5 avril 1875, a reconnu le droit à l'indemnité aux miliciens des classes de 1871 à 1874 qui avaient été congédiés — pour infirmités contractées au service — avant d'avoir accompli le temps voulu par la loi. Ces miliciens ont ainsi pu exercer leur droit d'option : la plupart se sont prononcés pour la rémunération immédiate.

Ce sont les déclarations de ces deux catégories de miliciens qui sont venues augmenter le nombre des ayants droit à cette dernière rémunération.

La liquidation des indemnités a lieu par l'entremise de la Caisse générale d'épargne et de retraite. Les miliciens reçoivent, soit un livret d'épargne, soit un livret de rente, suivant qu'ils ont opté pour la rémunération immédiate ou pour la rémunération différée.

Au 31 décembre 1880 la situation des fonds de subvention se présentait comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et INTÉRÊTS ACCUMULÉS.	FONDS		FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1880.
		VERSÉS à la CAISSE D'ÉPARGNE au profit des militiens qui ont opté pour la rémunération immédiate.	ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
1871. . . . .	2,028,058 22	1,081,092 20	•	946,966 02
1872. . . . .	2,545,602 62	1,698,215 08	•	847,448 64
1873. . . . .	2,397,073 70	1,720,452 76	•	676,622 94
1874. . . . .	2,429,520 77	1,629,555 60	•	800,196 17
1875. . . . .	2,074,222 22	•	2,074,222 22	•

Les difficultés qui avaient retardé la liquidation des indemnités au profit des miliciens de la classe de 1874 ont été tranchées par l'article 2 de la loi du 14 mai 1880. Cet article est ainsi conçu : « Les miliciens de la classe de 1874, » qui ne comptaient pas un an de présence réelle au corps, lors de la mise en » vigueur de la loi du 5 avril 1875, et qui ont opté pour la rémunération » immédiate, ont droit, pour les services accomplis jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1875, » à une indemnité de fr. 12 50 c<sup>s</sup> par mois complet, indépendamment de » 12 centimes par jour de présence sous les drapeaux. »

Les fonds restés en dépôt suffiront amplement à la constitution des rentes ; ils ont reçu la destination indiquée à l'annexe n° 3.

### FONDS SPÉCIAL DES JEUX DE SPA.

Ce fonds, créé au moyen des bénéfices que produisirent les jeux pendant les années 1871 et 1872, devait servir au paiement des indemnités allouées par la loi du 21 octobre 1871.

Ainsi que le constate le rapport précédent, le solde de ce fonds était au 1<sup>er</sup> janvier 1880 de . . . . . fr. 2,375,237 07

Placé en fonds belges, il s'est accru des intérêts échus en 1880, soit. . . . . 73,529 »

**TOTAL. . . . . 2,448,766 07**

Le paiement du dernier terme des indemnités, exigible en 1880, ayant absorbé . . . . . 114,700 »

il restait donc un excédent disponible de . . . . . 2,334,066 07

REPORT. . . . fr. 2,334,066 07

L'État ayant rempli toutes ses obligations, un arrêté royal, en date du 31 août 1880, a autorisé la réalisation des valeurs représentatives du fonds spécial, savoir :

Titres : 2 1/2 p. % . . . . fr.	2,233,000 »
Id. 4 p. % . . . . .	615,700 »

De cette réalisation il est résulté une plus-value de . . . .	181,875 22
---	------------

Ce qui porte à . . . . . fr.	2,515,939 29
------------------------------	--------------

la somme qui a fait retour au Trésor.

### *Ville de Spa.*

Un subside de 890,000 francs a été alloué à la ville de Spa par la loi du 21 août 1864. En attendant qu'il reçoive sa destination spéciale, ce subside a été placé — par les soins de la Caisse des dépôts et consignations — au profit de la ville de Spa.

Au 31 décembre 1879, la Caisse des dépôts et consignations avait, de ce chef, en dépôt des titres 4 1/2 p. % de la Caisse d'annuités pour un capital nominal de . . . . . fr.	292,500 »
---	-----------

Les titres achetés au moyen des intérêts encaissés en 1880, s'élèvent à . . . . .	5,500 »
---	---------

ENSEMBLE. . . . . fr.	295,800 »
-----------------------	-----------

Il en a été réalisé, à concurrence de . . . . .	119,400 »
---	-----------

à l'effet de permettre à la ville de Spa d'opérer le paiement des travaux exécutés en 1880.

Au 31 décembre 1880, il restait donc en dépôt un capital de . . . . . fr.	176,400 »
---	-----------

### *Avances pour la construction de maisons d'école.*

#### **Remboursements.**

(Loi du 14 août et arrêté royal du 14 novembre 1875.)

La loi du 4 juin 1878 a ouvert au Ministère de l'Intérieur, pour construction et ameublement de maisons d'école, un crédit de six millions de francs qui, aux termes de cette loi, doit être couvert à concurrence de 3,000,000 »

REPORT. . . . fr. 3,000,000 »

par prélèvements sur les remboursements reçus et à recevoir des provinces et des communes.

En 1879, la Caisse des dépôts et consignations, qui est chargée de ces recouvrements, avait déjà reversé au Trésor. . . . 2,373,890 49

Le surplus, soit . . . . . fr. 626,109 51

lui a été remis en 1880.

Le nouveau crédit de . . . . . fr. 2,300,000 »  
alloué dans de semblables conditions, au même Département, par la loi du 27 août 1880, a été couvert par la Caisse des dépôts et consignations, au moyen des remboursements reçus en 1880, à concurrence de . . . . . 158,716 58

Le surplus, soit . . . . . fr. 2,161,283 42

le sera en 1881 et pendant les années suivantes.

*Capitalisation d'annuités dues par l'État pour construction de chemins de fer.*

Ce fonds a été créé au moyen des versements effectués par la Banque de Belgique et par la Société anonyme de construction, en conformité de l'article 37 de la convention du 1<sup>er</sup> juin 1877.

Au 31 décembre 1879, la Caisse des dépôts et consignations avait, de ce chef, en dépôt une somme de . . . . . fr. 3,103,467 58  
laquelle s'est accrue en 1880 des intérêts du placement qui en a été fait, soit . . . . . 115,931 08

ENSEMBLE. . . . fr. 3,219,398 66

Pour contre-balancer la charge extraordinaire inscrite au Budget de la Dette publique de l'année 1880, la Caisse a versé au Budget des Voies et Moyens . . . . . 862,587 04

Au 31 décembre 1880, elle restait dépositaire d'une somme de. . . . . fr. 2,356,811 62

*Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

**Produit des placements.**

Les placements des capitaux confiés à la Caisse des dépôts et consignations sont renseignés dans l'annexe n° 3.

Le produit attribué pour l'année 1880 au Budget des Voies et Moyens est de . . . . . fr.	2,293,590 53
Par contre, la charge du Budget de la Dette publique est de	2,033,056 34

## SAVOIR :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables . . . . . fr.	1,084,779 93
Id. id. d'entrepreneurs . . . . .	98,666 65
Id. id. de remplaçants . . . . .	41,820 25
Id. des consignations . . . . .	829,789 51
	<hr/>
	Fr. 2,033,056 34

L'excédent en faveur du Trésor se chiffre donc par . . . fr. 240,534 19

Cet excédent est plus considérable que celui des années 1878 et 1879, pour lesquelles il a été respectivement de 111,000 francs et de 103,000 francs seulement. La différence provient surtout du remboursement qui a été effectué pendant le cours de ces deux années de sommes consignées depuis longtemps, et sur lesquelles il a été bonifié, en une fois, plusieurs années d'intérêts.

## CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

En exécution de l'article 30 de la loi du 16 mars 1863 et en conformité des décisions du conseil d'administration de la Caisse générale d'épargne et de retraite, la Caisse des dépôts a effectué en 1880, pour le compte de cette institution, les placements et les réalisations ci-après :

*Placements.*

Dette belge à 4 p. % (1 <sup>re</sup> série). . . . . fr.	3,000 »
Id. id. (2 <sup>me</sup> série). . . . .	9,507,000 »
Obligations de 4 1/2 p. % du Crédit communal . . . . .	62,000 »
Id. de 4 p. % de la Caisse d'annuités . . . . .	1,984,000 »
Id. de 4 1/2 p. % de l'emprunt du Brabant . . . . .	2,000 »
Id. de 4 p. % de la Compagnie Immobilière. . . . .	1,800,000 »
Id. du Levant du Flénu . . . . .	123,000 »
	<hr/>
	Fr. 13,481,000 »

*Ventes ou réalisations.*

Obligations de 4 1/2 p. % du Crédit communal . . . . .	fr.	11,000	»
Id. de Dendre et Waes. . . . .		4,000	»
Id. de Produits au Flénu . . . . .		1,000	»
Id. de Sainte-Marie d'Oignies . . . . .		5,500	»
Id. de 4 1/2 p. % de la Compagnie Immobilière . . . . .		1,000	»
Id. du Levant du Flénu . . . . .		1,000	»
Id. de l'Est-Belge, 3 p. % . . . . .		500	»
Bons du Trésor . . . . .		5,000,000	»
Obligations de 4 p. % de la Caisse d'annuités . . . . .		16,000	»
Id. de 20 liv. sterl. du Grand-Luxembourg . . . . .		26,000	»
Id. de 4 id. id. . . . .		6,400	»
	Fr.	<u>5,072,400</u>	»

L'Annexe n° 3 présente la situation des valeurs en dépôt au 31 décembre 1880.

La Caisse d'épargne possédait de plus, au 31 décembre 1879, des créances hypothécaires pour un capital de . . . . . fr. 4,741,520 »

Elle a consenti de nouveaux prêts en 1880, pour . . . . . 670,500 62

Fr. 5,412,020 62

Des remboursements lui ont été effectués à concurrence de . . . . . 385,423 50

Au 31 décembre 1880, il lui restait donc en portefeuille des créances hypothécaires pour . . . . . fr. 5,026,597 12

Les placements faits, en 1880, en obligations de la Dette publique, pour compte de déposants à la Caisse d'épargne se sont élevés en nombre à 48, et en capital à 179,500 francs.

La Caisse d'épargne a, en outre, obtenu pour ses déposants, dans l'emprunt 4 p. % de 1880, un capital de 553,500 francs.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

**ANNEXES.**

---

ANNEXE N° 1.

---

**SITUATION GÉNÉRALE**

DE

**LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,**

PRÉSENTANT

**LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1880.**

---

## FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.		Totaux
	3 p. % 1874.	4 p. % 1871.	
	386,859,000 »	601,645,582 22	1,078,502,582 22

## FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles . . . . .	775,718 »	3,396,416 60	4,170,154 66
Intérêts des capitaux amortis . . . . .	102,201 »	78,652 »	180,853 »
Fonds d'amortissement de l'année 1880 . . . . .	875,919 »	3,475,068 66	4,350,987 66
Dotations et intérêts des années antérieures . . . . .	2,495,006 50	5,520,773 »	5,822,779 50
	3,568,925 50	6,804,841 66	10,173,767 16

## EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1880 . . . . .	955,752 19	»	955,752 19
Coût des rachats effectués antérieurement . . . . .	2,140,429 59	1,970,091 72	4,110,521 31
	3,096,181 78	1,970,091 72	5,066,273 50
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 4 p. % au-dessus du pair . . . . .	»	2,238,700 45	2,238,700 45
Versments effectués antérieurement du même chef . . . . .	»	869,953 03	869,953 03
	3,096,181 78	5,078,745 20	8,174,926 98
En caisse au 31 décembre 1880 . . . . .	272,743 72	1,726,096 46	1,998,840 18
	3,368,925 50	6,804,841 66	10,173,767 16

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,  
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.		Totaux.
	5 p. % 1874.	4 p. % 1871.	
	386,859,000 »	601,643,582 22	1,078,502,582 22

**TITRES RACHETÉS.**

Titres rachetés pendant l'année 1880. . . . .	1,125,800 »	»	1,125,800 »
— — antérieurement . . . . .	2,734,700 »	1,966,500 »	4,701,000 »
	3,860,500 »	1,966,500 »	5,126,800 »

**TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.**

Titres brûlés. . . . .	3,861,500 »	1,966,500 »	5,627,800 »
— frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement.</i>	199,000 »	»	199,000 »
	3,860,500 »	1,966,500 »	5,826,800 »

**ÉTAT COMPARATIF**

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette  
amortie au 31 décembre 1880.*

1° Titres à amortir. . . . .	386,859,000 »	601,643,582 22	1,078,502,582 22
2° — amortis. . . . .	3,860,500 »	1,966,500 »	5,826,800 »
3° — restant à amortir. . . . .	382,998,500 »	689,677,282 22	1,072,675,782 22

Bruxelles, le 31 mars 1881.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé  
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*  
S. MERCIER.

## ANNEXE N° 2.

## SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

## ACTIF.

*Dépôts et*

Trésor public.	{	Son compte courant . . . . .	72,197,135 72	} 72,220,850 29
		Mandats en circulation . . . . .	22,714 57	

*Fonds publics et dépôts*

Caissier de l'État S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire . . . . .	17,732,305 77	} 64,227,047 12
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite . . . . .	63,875,747 12	
— pour déposants à la Caisse générale d'épargne et de retraite . . . . .	533,300 »	
— pour le compte de la ville de Spa . . . . .	176,400 »	

*Placement des*

Caissier de l'État S/C courant . . . . .	122,760 54
--	------------

---

A REPORTER. . . . .fr. 154,488,370 72

## CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1880.

## PASSIF.

*consignations.*

Cautiounnements en numéraire de comptables et de contribuables . . . . .	{ Inscrits . . . . . fr. 27,705,801 95 } { A inscrire . . . . . 1,156,045 91 }	28,901,847 86	} 28,915,698 26
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements de comptables, restant à payer . . . . .		15,850 40	
Cautiounnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc. . . . .	{ Inscrits . . . . . fr. 3,820,470 08 } { A inscrire . . . . . 155,938 60 }	3,976,408 68	} 3,986,069 68
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements d'entrepreneurs, restant à payer . . . . .		9,661 »	
Consignations de toute nature . . . . .			32,156,842 »
Cautiounnements de remplaçants . . . . .	{ Principal . . . . . fr. 1,193,106 99 } { Intérêts . . . . . 340,884 80 }	1,533,990 79	} 1,543,194 96
Mandats émis pour remboursements de cautiounnements de remplaçants, en circulation . . . . .		9,203 17	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871) . . . . .		946,966 02	} 5,271,255 77
— — — ( — 1872) . . . . .		847,448 64	
— — — ( — 1873) . . . . .		676,022 94	
— — — ( — 1874) . . . . .		800,196 17	
Quotes-parts d'annuités. (Fonds spécial) . . . . .			2,356,811 62

*de garantie en numéraire.*

Cautiounnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire . . . . .	{ Contribuables . . . . . 2,337,000 » } { Entrepreneurs . . . . . 15,395,303 77 }	17,732,303 77
Caisse générale d'épargne et de retraite . . . . .		64,227,047 12
Ville de Spa . . . . .		176,400 »

*fonds de dépôt.*

Trésor public S/C d'avances . . . . .	69,285,811 50
Fonds spécial. (Réserve) . . . . .	455,007 16
Ville de Spa . . . . .	465 82
Caisse générale d'épargne et de retraite . . . . .	9,282 46

A REPORTER. . . . . fr. 224,116,168 21

## ACTIF.

		REPORT. . . . fr. 154,488,370 72
Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :		
Fr. 5,155,162 30	capital nominal de titres à 2 $\frac{1}{2}$ p. %	acquis pour 2,945,606 53
58,468,500 0	— — 3 p. %	— 28,193,922 62
13,494,235 52	— — 4 p. % (1 <sup>re</sup> série)	— 15,508,245 82
11,701,500 *	— — 4 p. % (2 <sup>e</sup> série)	— 9,631,000 47
795,500 0	obligations 20 £ 5 p. % du Grand-Luxembourg	— 967,976 59
105,500 0	— 4 £ 5 p. %	— 130,522 16
4,218,000 0	actions privilégiées	— 5,020,011 26
1,792,000 0	obligations 3 p. % de la Caisse d'annuités	— 1,429,089 17
2,138,660 0	— 4 p. %	— 2,019,998 26
2,260,550 0	— 4 $\frac{1}{2}$ p. %	— 2,268,606 54
<u>Fr. 30,107,407 88</u>		<u>65,915,069 43</u>
Fonds nationaux de la réserve :		
Fr. 596,100 0	capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour 450,832 95
16,220 20	— — 4 p. %	— 3,800 89
<u>Fr. 612,320 20</u>		<u>454,633 82</u>
Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1871) :		
Fr. 1,015,811 64	capital nominal de titres à 2 $\frac{1}{2}$ p. %	acquis pour 651,712 46
138,400 0	— — 5 p. %	— 109,560 88
205,650 88	livret de la Caisse d'épargne	— 205,650 88
<u>Fr. 1,359,842 52</u>		<u>946,904 22</u>
Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1872)		
Fr. 967,100 0	capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour 723,675 97
154,200 0	— — 4 p. %	— 98,100 39
22,567 95	livret de la Caisse d'épargne	— 22,567 95
<u>Fr. 1,143,867 95</u>		<u>844,344 51</u>
Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1875) :		
Fr. 1,300 0	capital nominal de titres à 5 p. %	acquis pour 156,057 13
520,484 35	livret de la Caisse d'épargne	— 520,484 35
<u>Fr. 521,784 35</u>		<u>676,541 48</u>
Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1874) :		
Fr. 712,382 01	capital nominal de titres à 2 $\frac{1}{2}$ p. %	acquis pour 580,028 29
20,100 0	— — 3 p. %	— 7,515 34
402,587 68	livret de la Caisse d'épargne	— 402,587 68
<u>Fr. 1,135,069 69</u>		<u>790,129 31</u>
Somme à recouvrer en 1881 sur le prix de cession de titres fractionnaires à 4 $\frac{1}{2}$ p. %		174 93
		<u>Fr. 224,116,168 21</u>

---

---

**PASSIF.**

---

REPORT . . . fr. 224,110,108 21

Bruxelles, le 31 mars 1881.

Fr. 224,110,108 21

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé  
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

**S. MERCIER.**

## ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1880.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1880.
<b>Caisse des dépôts. — Fonds ordinaires :</b>					
Titres 2 1/2 % . . . . .	4,578,858 56	756,523 80	5,155,162 36	»	5,155,162 56
— 3 % . . . . .	57,696,400 »	772,100 »	58,468,500 »	»	58,468,500 »
— 4 % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	15,874,667 52	3,459,750 85	17,334,418 17	3,840,182 65	13,494,235 52
— 4 % (2 <sup>me</sup> série) . . . . .	»	11,701,500 »	11,701,500 »	»	11,701,500 »
Obligations 20 £ du Grand-Luxembourg.	796,500 »	»	796,500 »	5,000 »	793,500 »
— 4 — — — — —	100,600 »	16,900 »	117,500 »	12,000 »	105,500 »
Actions privilégiées — — — — —	4,229,500 »	»	4,229,500 »	11,500 »	4,218,000 »
Obligations 3 %/10, Caisse d'annuités . . . . .	1,725,500 »	73,000 »	1,798,500 »	6,500 »	1,792,000 »
— 4 %/10 . . . . .	2,144,800 »	»	2,144,800 »	6,140 »	2,138,660 »
— 4 1/2 %/10 . . . . .	2,267,180 »	570 »	2,267,550 »	7,200 »	2,260,350 »
Bons du Trésor 3 %/10 . . . . .	6,500,000 »	»	6,500,000 »	6,500,000 »	»
	75,715,985 88	16,779,944 65	90,495,930 53	10,386,522 65	80,107,407 88
<b>Caisse des dépôts. — Fonds spécial :</b>					
Titres 5 %/10 . . . . .	596,500 »	29,600 »	596,100 »	»	596,100 »
— 4 %/10 . . . . .	16,220 20	»	16,220 20	»	16,220 20
	582,720 20	29,600 »	612,520 20	»	612,520 20
<b>Caisse de milice. — Levée de 1871 :</b>					
Titres 2 1/2 %/10 . . . . .	1,015,811 64	»	1,015,811 64	»	1,015,811 64
— 3 %/10 . . . . .	104,200 »	54,200 »	158,400 »	»	158,400 »
Livret de la Caisse d'épargne . . . . .	211,851 53	6,373 52	218,225 05	12,594 17	205,650 88
	1,551,863 17	40,573 52	1,572,456 69	12,594 17	1,559,842 52
<b>Caisse de milice. — Levée de 1872 :</b>					
Titres 3 %/10 . . . . .	929,800 »	37,300 »	967,100 »	»	967,100 »
— 4 %/10 . . . . .	154,200 »	»	154,200 »	»	154,200 »
Livret de la Caisse d'épargne . . . . .	55,147 05	996 58	56,143 63	11,575 68	22,567 95
	1,117,147 05	38,296 58	1,155,443 63	11,575 68	1,143,867 95
<b>Caisse de milice. — Levée de 1873 :</b>					
Titres 3 %/10 . . . . .	1,500 »	»	1,500 »	»	1,500 »
Livret de la Caisse d'épargne . . . . .	509,754 28	15,292 77	525,047 05	4,562 70	520,484 35
	511,054 28	15,292 77	526,347 05	4,562 70	521,784 35
<b>Caisse de milice. — Levée de 1874 :</b>					
Titres 2 1/2 %/10 . . . . .	1,402,582 01	»	1,402,582 01	690,000 »	712,582 01
— 3 %/10 . . . . .	145,900 »	40,100 »	186,000 »	165,900 »	20,100 »
Livret de la Caisse d'épargne . . . . .	1,584,589 61	647,531 67	2,031,921 28	1,629,333 60	402,587 68
	2,952,671 62	687,631 67	3,620,303 29	2,485,233 60	1,135,069 69

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE ou 1 <sup>er</sup> janvier 1880	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS ou PORTEFEUILLE ou 31 décembre 1880.
---------------------	---	---	--------	--	--

## Ville de Spa :

Obligations 4 $\frac{1}{2}$ % <sub>0</sub> , Caisse d'annuités.	292,500 »	5,500 »	298,000 »	119,400 »	178,600 »
---	-----------	---------	-----------	-----------	-----------

## Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 $\frac{1}{2}$ % <sub>0</sub> . . . . .	5,215,800 »	»	5,215,800 »	»	5,215,800 »
— 5 % <sub>0</sub> . . . . .	14,725,400 »	»	14,725,400 »	»	14,725,400 »
— 4 % <sub>0</sub> (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	6,008,450 »	5,000 »	6,011,450 »	»	6,011,450 »
— 4 % <sub>0</sub> (2 <sup>me</sup> —) . . . . .	»	9,507,000 »	9,507,000 »	»	9,507,000 »
Obligations 4 $\frac{1}{2}$ % <sub>0</sub> du Crédit communal.	4,245,000 »	62,000 »	4,305,000 »	11,000 »	4,294,000 »
Emprunt du Brabant. . . . .	85,000 »	2,000 »	85,000 »	»	85,000 »
Obligations de la C <sup>ie</sup> Immobilière, 4 $\frac{1}{2}$ % <sub>0</sub> .	1,005,000 »	»	1,005,000 »	1,000 »	1,002,000 »
— d'Oignies, 5 % <sub>0</sub> . . . . .	1,155,500 »	»	1,155,500 »	5,500 »	1,128,000 »
— Forges de la Providence. . . . .	26,000 »	»	26,000 »	»	26,000 »
— de Dendre-et-Waes . . . . .	58,000 »	»	58,000 »	4,000 »	54,000 »
— Produits au Flénu. . . . .	155,000 »	»	155,000 »	1,000 »	152,000 »
— Levant du Flénu. . . . .	377,000 »	125,000 »	500,000 »	1,000 »	499,000 »
— Est belge. . . . .	259,500 »	»	259,500 »	500 »	259,000 »
— Société Générale, 4 % <sub>0</sub> . . . . .	922,000 »	»	922,000 »	»	922,000 »
— 20 £ Grand-Luxembourg . . . . .	5,698,000 »	»	5,698,000 »	26,000 »	5,672,000 »
— 4 £ — . . . . .	1,174,500 »	»	1,174,500 »	6,400 »	1,168,100 »
— 4 % <sub>0</sub> , Caisse d'annuités . . . . .	5,512,700 »	1,984,000 »	7,496,700 »	16,000 »	7,480,700 »
— 4 $\frac{1}{2}$ % <sub>0</sub> , — . . . . .	289,700 »	»	289,700 »	»	289,700 »
— du charbonnage du Hazard. . . . .	600,000 »	»	600,000 »	»	600,000 »
— de la C <sup>ie</sup> Immobilière, 4 % <sub>0</sub> . . . . .	»	1,800,000 »	1,800,000 »	»	1,800,000 »
Bons du Trésor 5 % <sub>0</sub> . . . . .	5,000,000 »	»	5,000,000 »	5,000,000 »	»
	50,458,550 »	15,481,000 »	65,919,550 »	5,072,400 »	58,847,150 »
Créances hypothécaires . . . . .	4,741,520 »	670,500 62	5,412,020 62	585,425 50	5,026,597 12
Placements définitifs. . . . .	55,180,070 »	14,151,500 62	69,331,570 62	5,457,825 50	63,873,747 12
Pour compte de déposants :					
4 % <sub>0</sub> (2 <sup>me</sup> série). Titres non libérés . . . . .	»	353,500 »	353,500 »	»	353,500 »
	55,180,070 »	14,504,900 62	69,684,870 62	5,457,825 50	64,227,047 12

## Jeux de Spa :

Titres 5 % <sub>0</sub> . . . . .	2,255,000 »	»	2,255,000 »	2,255,000 »	»
— 4 % <sub>0</sub> . . . . .	615,700 »	»	615,700 »	615,700 »	»
	2,848,700 »	»	2,848,700 »	2,848,700 »	»

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel  
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la Caisse d'amortissement et la Caisse des dépôts et consignations, déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1880, que le portefeuille de ces deux institutions se décomposait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs mentionnés ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.	
<b>A.</b>			
Appartenant à la Caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 3 p. % Belge. . . . .	»	199,000 »	199,000 »
<b>B.</b>			
Appartenant à la Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 p. % Belge. . . . .	3,073,382 38	2,061,800 »	5,135,182 38
— 3 p. % — . . . . .	38,468,500 »	»	38,468,500 »
— 4 p. % — (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	9,838,375 52	3,655,860 »	13,494,235 52
— 4 p. % — (2 <sup>me</sup> — libérés) . . . . .	»	7,373,000 »	7,373,000 »
— 4 p. % — (2 <sup>me</sup> — non libérés) . . . . .	»	4,527,600 »	4,527,600 »
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg . . . . .	793,500 »	»	793,500 »
— 4 £ — . . . . .	105,500 »	»	105,500 »
Actions privilégiées — . . . . .	4,218,000 »	»	4,218,000 »
Obligations 5 p. %, Caisse d'annuités . . . . .	»	1,792,000 »	1,792,000 »
— 4 — — . . . . .	»	2,138,660 »	2,138,660 »
— 4 1/2 p. % — . . . . .	»	2,260,350 »	2,260,350 »
	<b>56,497,257 88</b>	<b>23,610,170 »</b>	<b>80,107,407 88</b>
<b>C.</b>			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 3 p. % . . . . .	508,000 »	88,100 »	596,100 »
— 4 p. % . . . . .	16,220 20	»	16,220 20
	<b>524,220 20</b>	<b>88,100 »</b>	<b>612,320 20</b>
<b>D.</b>			
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Titres 2 1/2 p. % . . . . .	1,015,811 64	»	1,015,811 64
— 3 p. % . . . . .	»	138,400 »	138,400 »
Livret de la Caisse d'épargne . . . . .	205,630 88	»	205,630 88
	<b>1,221,442 52</b>	<b>138,400 »</b>	<b>1,359,842 52</b>
<b>E.</b>			
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Titres 3 p. % . . . . .	»	967,100 »	967,100 »
— 4 p. % . . . . .	154,200 »	»	154,200 »
Livret de la Caisse d'épargne . . . . .	22,567 95	»	22,567 95
	<b>176,767 95</b>	<b>967,100 »</b>	<b>1,143,867 95</b>

		TITRES ET VALEURS		TOTAL.
		représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.	
<b>F.</b>				
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1875):				
Titres 5 p. % Belge . . . . .			1,500 "	1,500 "
Livret de la Caisse d'épargne . . . . .	520,484 55	.		520,484 55
	520,484 55		1,500 "	521,784 55
<b>G.</b>				
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1874):				
Titres 2 1/2 p. % Belge . . . . .	712,582 01	.		712,582 01
— 5 p. % — . . . . .	"	20,100 "		20,100 "
Livret de la Caisse d'épargne . . . . .	402,587 68	"		402,587 68
	1,114,969 69		20,100 "	1,155,069 69
<b>H.</b>				
Appartenant à la ville de Spa:				
Obligations 4 1/2 p. % de la Caisse d'annuités. . . . .			176,400 "	176,400 "
<b>I.</b>				
Appartenant à la Caisse générale d'épargne et de retraite:				
Titres 2 1/2 p. % Belge . . . . .	5,215,800 "	"		5,215,800 "
— 5 p. % — . . . . .	14,725,400 "	"		14,725,400 "
— 4 p. % — (1 <sup>re</sup> série). . . . .	5,308,800 "	702,650 "		6,011,450 "
— 4 p. % — (2 <sup>me</sup> — libérés) . . . . .	"	5,000,000 "		5,000,000 "
— 4 p. % — (2 <sup>me</sup> — non libérés) . . . . .	"	6,860,500 "		6,860,500 "
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg . . . . .	5,672,000 "	"		5,672,000 "
— de 4 £ — . . . . .	1,108,100 "	"		1,108,100 "
— 4 p. % de la Caisse d'annuités . . . . .	"	7,480,700 "		7,480,700 "
— 4 1/2 p. % — . . . . .	"	289,700 "		289,700 "
— du Crédit communal . . . . .	2,580,000 "	1,914,000 "		4,294,000 "
— de Dendre-et-Waes . . . . .	"	54,000 "		54,000 "
— des Produits au Flénu . . . . .	"	152,000 "		152,000 "
— des Forges de la Providence . . . . .	"	26,000 "		26,000 "
— d'Oignies, 5 p. % . . . . .	"	1,128,000 "		1,128,000 "
— Emprunt de la province de Brabant . . . . .	"	85,000 "		85,000 "
— de la Compagnie Immobilière 4 p. % . . . . .	"	1,800,000 "		1,800,000 "
— — — 4 1/2 p. % . . . . .	"	1,002,000 "		1,002,000 "
— du Levant du Flénu . . . . .	"	499,000 "		499,000 "
— de l'Est belge . . . . .	"	259,000 "		259,000 "
— de la Société Générale 4 p. % . . . . .	922,000 "	"		922,000 "
— du charbonnage du Hazard. . . . .	"	600,000 "		600,000 "
	53,588,100 "	25,812,350 "		59,200,450 "

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2° Que les obligations de la dette à 3 p. %, rachetées par la Caisse d'amortissement, de même que les obligations et actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1880, en conformité de l'article 45 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1879, ainsi que le journal de l'année 1880, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 31 mars 1881.

ANTOINE DANSAERT, *président.*

G. DE VIGNERON.

CASIER.

P. TACK.

TERCELIN-MONJOT.

---